

Les Ponts de Cé, le 14 février 2019

Destinataires :

**Mesdames et Messieurs les Présidents
des clubs de Maine et Loire**

Objet : Sélective individuelles Féd A GAF et équipes Féd B GAF

Dates : samedi 23 et dimanche 24 février 2019

Lieu : [Salle Joachim Du Bellay Square de Liré à CHOLET](#)

Club organisateur : JEUNE FRANCE DE CHOLET

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

REGLEMENTATION :



- **La date pour déclarer les FORFAITS dans les délais sur EngaGym est le lundi 11 février 2019 minuit** (pénalité de 10,00 € par individuel(le) et/ou de 25,00 € par équipe pour tout forfait hors délai ou non justifié)

- **120,00 € de pénalité pour toute absence de juge ou niveau insuffisant, à payer sur place selon la réglementation de la brochure technique départementale.**

La présentation de la licence avec photo du titulaire est obligatoire : à cet effet vous devez télécharger les « e-licences » sur EngaGym à la date de la compétition concernée. Lors du contrôle des licences vous pourrez, soit présenter le document imprimé, soit le document numérique enregistré sur une clé USB.

* **JUGES :**

- Les niveaux demandés sont des minima. Les juges de niveaux supérieurs sont les bienvenus.

De plus il est possible, en prévenant le Comité Départemental, pour ceux qui le souhaitent, de participer en plus des juges demandés pour valider un certain nombre de jugements ou compléter sa formation, en particulier pour les futurs juges et juges débutants.

- **Tenues des juges :**

Toute tenue non respectée entraîne l'interdiction de juger et donc une pénalité pour absence de juge.

Livret de juge obligatoire.

- **Les juges GAF et GAM doivent être présents pour l'appel 45 minutes avant le début de la compétition.**

- Prévoir la possibilité d'un quart d'heure d'avance ou de retard par rapport aux horaires prévus.

* **ENTRAINEURS :**

- les entraîneurs se présentant dans les salles d'échauffement et sur le plateau de compétition doivent être en survêtement et chaussures de sport.

- **Les musiques doivent être téléchargées sur le logiciel DJGYM avant le 21 février 2019 et sur une clé USB disponible sur place le jour de la compétition, pour pallier une éventuelle défaillance technique.**

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Président
Pascal BRUN**

**La DTG
Yasmina FOURNIER**

